

2ème PARTIE : ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2-1 DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Par décision n° E190000076/13 en date du 24 mai 2019, Le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné Monsieur Jean-Marie ISNARD, pour conduire l'enquête publique portant sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme du territoire de la commune d'Eguilles.

2-2 MODALITES DE L'ENQUÊTE

Les modalités de préparation et d'organisation de cette enquête ont été élaborées par collaboration entre la personne en charge du dossier à la Métropole Aix-Marseille-Provence au Pôle Aménagement et Urbanisme.

Par arrêté, n° 19 – CT2 – 023 en date du 05 juin 2019, Madame la vice-présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence a prescrit l'ouverture de l'enquête et les conditions de son déroulement.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, le commissaire enquêteur

- a tenu une réunion de présentation du projet avec le représentant du dossier au sein du service Aménagement et Urbanisme, assisté d'une de ses collaboratrices.

Compte tenu de certains impératifs techniques, cette réunion n'a pu avoir lieu que le jeudi 20 juin 2019. Un exemplaire complet du dossier lui a été remis lors de cette rencontre.

Le commissaire enquêteur n'avait reçu jusque là qu'un exemplaire de la notice de présentation et quelques autres documents par voie d'internet.

- a effectué le même jour, une visite des différents sites du projet, guidé par le même responsable,
- a côté et paraphé le registre d'enquête et les pièces du dossier.

- s'est assuré des conditions de déroulement de l'enquête au siège de celle-ci,
- s'est assuré de l'affichage effectif de l'avis d'enquête aux lieux prévus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public du 24 juin 2019 au 26 juillet 2019, du lundi au vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30, hors jours fériés, au siège de l'enquête, situé à la mairie d'Eguilles, Place Gabriel Payeur, service Urbanisme, 13510 EGUILLES.

Le commissaire enquêteur s'y est également tenu à la disposition du public :

- lundi 24 juin 2019 de 9H00 à 12H00
- mardi 02 juillet 2019 de 14H00 à 17H00
- mercredi 10 juillet 2019 de 9H00 à 12H00
- jeudi 18 juillet 2019 de 14H00 à 17H00
- vendredi 26 juillet 2019 de 14H00 à 17H00.

Une salle située au deuxième et dernier étage de la Mairie a été mise à disposition du commissaire enquêteur pour recevoir le public, aucun autre bureau n'étant disponible.

Il s'agit d'une salle servant également à certains services techniques municipaux et d'accès complètement libre.

Aucune salle d'attente n'est prévue et c'est dans le palier de la montée d'escaliers, que les personnes attendront leur passage. Le commissaire enquêteur prendra l'initiative d'y installer des chaises.

Il signalera également à l'accueil, que dans le cas où une personne ne pourrait pas monter les étages, il se déplacerait au rez de chaussée pour la rencontrer.

2-3 CONCERTATION PREALABLE

L'élaboration du projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eguilles s'est déroulé sur une durée assez courte.

Le P.L.U. actuellement en application sur le territoire de la commune a été approuvé le 21 mars 2017.

La lettre du Maire d'Eguilles sollicitant Monsieur le Président de la Métropole Aix–Marseille–Provence, pour une modification de PLU, est

datée du 09 août 2018.

Des renseignements communiqués au commissaire enquêteur, aucune concertation préalable à l'élaboration de ce projet n'aurait été organisée avec la population.

2-4 INFORMATION EFFECTIVE DU PUBLIC

Conformément à l'article 10 de l'arrêté de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'avis d'enquête a été :

- affiché au siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aix-Métropole-Aix-Marseille-Provence situé Hotel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, Aix-en-Provence, 13100,
- affiché au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Pharo, 58 boulevard Charles Livon, Marseille, 13007,
- affiché à l'entrée et au service urbanisme de la Mairie d'Eguilles, place Gabriel payeur, Eguilles, 13510,
- inséré par les soins du responsable du dossier dans la presse dans les conditions suivantes :
 - * La Provence du vendredi 07 juin 2019
 - * La Marseillaise du vendredi 07 juin 2019
 - * La Provence du jeudi 27 juin 2019
 - * La marseillaise du jeudi 27 juin 2019

Le dossier de modification n° 1 du PLU d'Eguilles a également été disponible, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site Internet de la commune d'Eguilles et sur celui du Conseil de Territoire du pays d'Aix.

2-5 INCIDENTS RELEVES PENDANT L'ENQUÊTE

L'enquête s'est déroulée sans incident grave.

Il faut cependant signaler qu'entre la première et deuxième permanence du commissaire enquêteur, la pièce intitulée « Notice de présentation » ne se trouvait plus dans le dossier. Une copie a immédiatement été remise et paraphée par le Commissaire Enquêteur, avant que toute autre personne ne se présente.

2-6 CLIMAT DE L'ENQUÊTE

Le climat général de l'enquête a été marqué par un sentiment fort de frustration chez certains habitants des secteurs faisant l'objet de certaines modifications prévues par ce projet.

Une inquiétude sur la requalification de leurs parcelles de terrains qui représente pour beaucoup d'entre eux l'objectif majeur d'amélioration de leur vie.

Les personnes rencontrées ont manifesté ces ressentis avec conviction, fermeté, mais sans aucune agressivité vis à vis du commissaire enquêteur ou même envers les décideurs de ce projet.

Cette préoccupation a été exprimée assez fortement et les intervenants ne comprenaient pas la raison exacte de certaines de ces décisions.

Les quelques personnes intervenues pour soutenir le projet, ont surtout mis l'accent sur les nuisances que pouvaient engendrer l'augmentation de la population de la commune.

2-7 VISITES ET REUNIONS DIVERSES

Le commissaire enquêteur a participé à plusieurs entretiens avec les responsables du projet.

Plusieurs rencontres ont été organisées, avec Monsieur le Maire d'Eguilles, en présence de la personne en charge du dossier à la Métropole Aix-Marseille-Provence et d'un des Agents Principaux du service urbanisme de la mairie d'Eguilles.

Des visites des lieux ont également été effectuées sur le terrain par le commissaire enquêteur, notamment sur les parcelles des personnes ayant déposé des observations sur le registre papier ou numérique de l'enquête.

Dans un souci d'impartialité, le commissaire enquêteur a également effectué une visite sur la propriété d'une personne favorable au projet, notamment sur les hauteurs et les niveaux permis pour les constructions.

Toujours dans le même souci, un élu communal, ayant déposé, à titre privé, sur le registre papier de l'enquête, une observation accompagnée d'un courrier, sera également contacté, par le commissaire enquêteur.

Le détail de ces activités est le suivant :

- le 20 juin 2019, rencontre avec le responsable du dossier et une de ses collaboratrices à la Métropole, service urbanisme, d'Aix-en-Provence,

- de ses collaboratrices à la Métropole, service urbanisme, d'Aix-en-Provence,
- le 24 juin 2019, en cours de permanence, rencontre du Maire pour un premier contact d'exposition du dossier,
 - le 08 juillet 2019, rencontre avec deux personnes, quartier les Plantiers à Eguilles, suite à une observation déposée,
 - le 11 juillet 2019, rendez-vous à la métropole Aix-Marseille-Provence avec le responsable du dossier pour des demandes de précisions sur le dossier et sur un premier bilan des jours de permanence,
 - le 11 juillet 2019, visite au service urbanisme de la mairie d'Eguilles pour des demandes d'informations et remise de documents,
 - le 18 juillet 2019, rencontre de deux personnes, quartier route d'Aix et quartier les Plantiers à Eguilles, suite aux dépôts d'observations,
 - le 26 juillet 2019, après clôture de l'enquête, rencontre avec Monsieur le maire, le responsable du dossier à la métropole Aix-Marseille-Provence et un agent du service urbanisme de la mairie d'Eguilles,
 - le 02 août 2019, remise du procès-verbal de synthèse des observations à la métropole d'Aix-Marseille-Provence,
 - le 06 août 2019, rencontre d'une personne, quartier Fabrègues, suite à une observation déposée,
 - le 14 août 2019 : rencontre avec Monsieur le maire d'Eguilles, en présence du responsable du dossier à la Métropole,

2-8 CLÔTURE ET MODALITES DE TRANSFERT DU DOSSIER

Conformément à l'article 6 de l'arrêté de la métropole Aix-Marseille-Provence, le registre d'enquête a été clos et signé par le commissaire enquêteur.

Il a été récupéré avec le dossier d'enquête le 26 juillet 2019, au siège de l'enquête par le commissaire enquêteur.

Parallèlement, le registre numérique a été automatiquement clos en même temps.

Aucune contribution écrite ultérieure, mais qui aurait pu présenter un

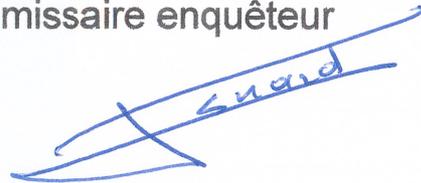
intérêt particulier pour l'enquête, n'a été reçu par le Commissaire enquêteur.

Par un courrier en date du 31 juillet 2019, le commissaire enquêteur a communiqué au responsable du dossier, la synthèse de toutes les observations reçues mentionnant un listing des observations, des courriers reçus, des interventions internet et des principaux thèmes abordés.

A l'issue de ce compte rendu des observations, une série de questions ont été posée au maître d'ouvrage.

Fait à Aix en Provence, le 22 août 2019

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isnard', is written over a horizontal line. The signature is stylized and slanted.

Jean-Marie ISNARD